

professeur.  
du « zéro  
on patient  
Marseille  
ce est sur  
présentée »,  
2 est clair  
référence

ALIE FREDON



Les journées aborderont autant les questions médicales pures que les stratégies d'accueil et de prise en charge. PHOTO ROBERT TERZIAN

programme immobilier de  
sous la boue.

## e au Régali

Les experts  
recommen-  
mis mais les  
nt plusieurs  
ur portes fe-  
sans que le  
à qui Progé-  
tements n'ait  
n geste com-

mentés

ctions de l'im-  
transforment  
ants alertent  
azoduc à deux  
es du Charron  
fois. Mais le  
: « il n'y a pas  
. Pourtant au-  
rte affiche sur  
en monté mais  
t brusquement  
présence de ga-  
». Gageons que  
permis comme  
jusque là.  
n février, deux  
aires du Doro,  
sont hébergées

une semaine à l'hôtel. Le mur de la propriété en hauteur s'est effondré et rochers et glaise ont dévalé sur les terrasses. Un échafaudage et une palissade d'agglomérés sont montés avec un panneau étonnant: «échafaudage non conforme. Accès interdit». C'est pourtant le seul accès qui permet aux deux locataires d'accéder à leurs appartements. Et on leur apprend qu'il y faudra trois mois de travaux pour consolider la colline, a minima.

« C'est impossible de nous demander de vivre comme ça dans le noir avec des terrasses interdites et la peur au ventre! Mais depuis 2011 qu'on a emménagé ici, on doit se battre pour tout, l'éclairage extérieur non prévu, l'évacuation d'eau dans l'entrée oubliée donnant lieu à des inondations permanentes, les murs qui se fissurent... et tout ce qu'on a obtenu, c'est une augmentation de loyer... » perd patience Farid Tachouaft. Ce père de famille exige « une solution en urgence pour sécuriser le site ».

MYRIAM GUILLAUME

Joint par nos soins, le bailleur social n'a pas donné suite.

Négationnisme. La communauté arménienne demande une loi.

## L'Arménie sollicite la justice

■ « L'Europe va donner raison au négationnisme, nous voulons pénaliser immédiatement la négation du génocide arménien », lance Robert Assante (UMP), maire des 11e et 12e arrondissements aux côtés de l'avocat Philippe Krikorian, qui ont engagé une procédure pour solliciter François Hollande et Jean-Marc Ayrault à l'édification d'une loi. C'est au sein de l'église apostolique arménienne de Beaumont dans le 12e arrondissement de Marseille, que le maire a souhaité s'exprimer au nom de la communauté arménienne et pour une cause « républicaine et non électoraliste », précise encore Robert Assante. Devant la répétition de condamnations de citoyens français d'origine arménienne par les tribunaux français puis dès lors, le risque de relaxe définitive du négationniste turc Perincek, la communauté arménienne ainsi que les autorités religieuses de Saint-Julien ont voulu tirer la sonnette d'alarme. Par ailleurs en cause

dans la procédure entamée qui regroupe quelque 500 plaignants, le paragraphe 4 de la décision cadre du conseil de l'Union européenne en date du 28 novembre 2008 sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal. « Nous sollicitons le retrait des mesures décrétées par Madame Michèle Alliot-Marie, laquelle avait en 2008, sous l'ère Sarkozy décidé d'empêcher de façon définitive la mise en oeuvre d'une législation de protection des victimes », affirme Maître Krikorian soulignant l'urgence et la nécessité d'agir « immédiatement » et surtout « avant que l'éventuelle relaxe du turc Parincek ne fasse jurisprudence ». Ou de dénoncer encore « l'hypocrisie des dirigeants de gauche comme de droite » et non sans appeler « la nombreuse communauté arménienne du 6e secteur à se servir de leur bulletin de vote pour contribuer à mettre un terme à une situation qui heurte la dignité ».

E.B

LA MARSEILLAISE

18/02/2014, P. 8